

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 20 octobre 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

3 – Logement communal F2 « 1 rue de l'Abbé Senzy » : préavis départ, régularisation des charges 2022 et caution

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Madame FREYERMUTH Sandrine faisant part de son intention de résilier son contrat de location pour l'appartement F 2 situé 1, rue de l'Abbé Senzy à Kerling-Lès-Sierck à compter du 01/11/2022.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'état des lieux de sortie n'ayant pas encore été effectué la caution d'un montant de 400,00 € payée par titre N°131/B26 /2019 sera restituée sous réserve de dégradations constatées à la sortie effective de l'appartement.

Pour la régularisation des charges, le relevé du compteur d'eau des communs sera effectué au moment de l'état des lieux de sortie et la régularisation sera effectuée en conséquence.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le préavis et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 20 octobre 2022

Le Maire, Guy HOCHARD

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20221020-0320102022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022